



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, des sous-catégories 3.5, 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2016-7824
Demande : Modifications à l'étiquette de la préparation commerciale –
Cultures de rotation/délai avant la plantation, nouveaux parasites et
nouveaux sites
Produit : Insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences
Numéro d'homologation : 30894
Principes actifs (p.a.) : Cyantraniliprole
Numéro de document de l'ARLA : 2820208

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences pour ajouter une utilisation dans/sur le soya, en incluant les nouveaux parasites du soya, en mettant à jour le délai avant la plantation, en ajoutant deux nouveaux groupes de cultures aux cultures de rotation et en apportant des améliorations à l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

L'évaluation des propriétés chimiques n'a pas été nécessaire pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'évaluation toxicologique n'a pas été nécessaire pour la présente demande.

Une évaluation a été effectuée pour les jardinières et les applicateurs commerciaux qui peuvent être en contact avec l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences. La nouvelle utilisation ne doit pas entraîner de risque au principe actif, le cyantraniliprole, lorsque les travailleurs respectent les consignes figurant sur l'étiquette, notamment le port de l'équipement de protection individuelle.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus du cyantraniliprole dans le soya n'a été transmise afin de modifier l'étiquette de l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences pour y intégrer un tel traitement sur les graines de soya. Les données précédemment examinées sur les résidus issues d'essais sur le terrain et effectués sur ou dans le soya ont été réévaluées dans le cadre de cette requête. Par ailleurs, une étude sur la transformation dans le soya traité a également été réévaluée afin de déterminer la possibilité de concentration de résidus du cyantraniliprole dans les produits transformés. On ne s'attend pas à ce que les modifications

demandées entraînent une augmentation de l'ampleur des résidus du cyantraniliprole dans le soya. Par conséquent, l'utilisation de l'insecticide Lumiderm DUPONT n'exposera aucun segment de la population (nouveau-nés, enfants, adultes et personnes âgées) à un risque inacceptable.

Évaluation environnementale

Le niveau de risque environnemental posé par le traitement proposé sur les graines de soya est inférieur ou équivalent au risque acceptable attendu des utilisations homologuées du cyantraniliprole. Les énoncés sur l'étiquette actuelle limiteront les risques environnementaux de façon efficace.

Évaluation de la valeur

Les essais sur l'efficacité effectués sur le terrain dans le soya visant à lutter contre la chrysomèle du haricot et le puceron du soya ont montré que l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences a réduit le nombre des deux parasites selon une dose allant de 0,075 à 0,200 mg p.a./graine. Cela appuie l'allégation d'une réduction des dommages que provoquent ces parasites en s'alimentant, pendant 28 à 35 jours.

L'utilisation de l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences est précieuse à titre de nouvel outil de lutte contre les ravageurs dans le soya pour lutter contre les ravageurs énumérés. Il représente un nouveau moyen d'action pour la gestion de la résistance à la chrysomèle du haricot et au puceron du soya.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements fournis étaient satisfaisants pour appuyer la modification de l'étiquette de l'insecticide Lumiderm DUPONT – Traitement de semences pour ajouter une utilisation dans/sur le soya, en incluant les nouveaux parasites du soya, en mettant à jour le délai avant la plantation, en ajoutant deux nouveaux groupes de cultures aux cultures de rotation et en apportant des améliorations à l'étiquette.

Références

PMRA Document Numéro	Références
2396870	Agricultural Handler Exposure Task Force (AHETF) - Survey Results of Commercial and Downstream Seed Treating Facilities. DACO: 5.3, 5.4
2313618	2013, Observational Study to Determine Dermal and Inhalation Exposure to Workers in Commercial Seed Treatment Facilities: Mixing/Treating with a Liquid Pesticide Product and Equipment Clean-out. DACO: 5.4
2313628	2007, Determination of Operator Exposure to Imidacloprid During Loading/Sowing of Gaucho Treated Maize Seeds Under Realistic Field Conditions in Germany and Italy. DACO: 5.6
2781765	2017, Dust-off data for soybean seeds treated with DuPont Lumiderm Insecticide (cyantraniliprole 625 g/L FS) Seed Treatment, DACO: 5.15
2707496	2016, Biological Assessment Dossier for Dupont Lumiderm Insecticide Seed Treatment in Soybeans – Canada. DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.3
2707497	2016, Bean Leaf Beetle OECD, DACO: 10.2.3.3
2707498	2016, Soybean Aphid OECD, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.